

DU PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	108 heures
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION DIPLÔMANTE	✓
FORMATION CONTINUE	✓

Les institutions sanitaires et médico-sociales se mobilisent toutes pour améliorer la sécurité des soins et la qualité de la prise en charge des sujets vulnérables et de leurs proches. Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance font partie des préoccupations de plus en plus partagées par les professionnels et les usagers. Centré par ces problématiques, le DU réunit des enseignants pluri-professionnels disposant d'une réelle expérience pratique et d'une connaissance de terrain du sujet. Dans ce domaine, aucune formation universitaire n'existe à ce jour. Coexistent simplement de nombreuses formations privées de qualités très inégales.

Compétences développées

Cet enseignement doit permettre de former des formateurs et responsables maltraitance qui seront capables également d'intervenir dans la multidisciplinarité et d'avoir une approche très globale des sujets considérés.

Conditions d'admission

Tous les professionnels de santé, juristes et autres intervenants auprès de sujets vulnérables (juges des tutelles, mandataires judiciaires, médiateurs familiaux...), qui sont concernés par la prévention de la maltraitance à domicile ou en institution et en établissement de santé.

Formateurs et encadrement des personnels s'occupant de personnes vulnérables dans le champ sanitaire comme dans le champ médico-social (services d'aide à domicile, services sociaux, mandataires judiciaires, police, gendarmerie)

Responsables des services publics et des organismes associatifs prenant en charge des situations de maltraitance : conseils généraux, Centres d'Action Sociale, Agences Régionales de Santé, centres d'écoute associatifs

Les internes ne sont pas concernés par cette formation.

Formation(s) requise(s)

- Professionnels du soin (médecins, psychologues, cadres de santé, assistantes sociales) impliqués dans la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance,
- Juristes et fonctionnaires de police ayant une expertise reconnue sur ce sujet,
- Sociologues spécialisés sur la maltraitance,
- Responsables associatifs du centre national d'écoute contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés (ALMA-France).

Inscription

La procédure d'inscription comporte deux étapes :

1 - Candidature :

Vous devez déposer un dossier via l'application de candidature universitaire e-candidat. Les validations se feront en ligne par le responsable de la formation et/ou le secrétariat pédagogique.

Période d'ouverture de la plateforme e-candidat : du 1er mars 2023 au 15 janvier 2024

Période d'étude des candidatures : tous les mois

> Accédez à la plateforme E-Candidature

2 – Inscription administrative

Une fois autorisé(e) à vous inscrire, le dossier d'inscription et un lien d'inscription pédagogique vous seront envoyés. Vous pourrez alors communiquer les pièces justificatives demandées.

Tarifs :

Montant des frais de formation pour l'année 2023-2024:

Reprise d'études financée (FC) : 1300 €

Reprise d'études non financée (FC) : 750 €

Montant des Droits d'Inscription Universitaire (DNI): 243 € pour l'année universitaire 2023-2024 (fixé annuellement par arrêté ministériel).

Contenu de la formation

Les enseignements sont partagés en 6 modules de 2 jours chacun. Tous les modules sont obligatoires. Il n'y a pas de module optionnel. Chaque module comprend une partie de travail commun (TD) et de discussion de cas cliniques.

- Module 1. Maltraitance : vieillissement, handicap et aspect éthiques
- Module 2. Aspects conceptuels et pratiques de la maltraitance
- Module 3. Typologies de la maltraitance. Conditions et limites de la bientraitance
- Module 4. Aspects juridiques
- Module 5. Alertes et interventions
- Module 6. Prévention.

Contrôle de connaissances

Remise et soutenance d'un mémoire en fin d'année. Le sujet du mémoire sera choisi par le candidat après discussion avec les directeurs d'enseignement. Deux sessions sont prévues tout au long de l'année pour discuter les sujets de mémoire et aider les étudiants dans leur travail. Le mémoire sera soutenu en session publique 3 semaines après sa remise, en juin. Une session de rattrapage est prévue en septembre. Une note de 10/20 est nécessaire à la validation.

Assiduité aux enseignements. Tous les enseignements sont obligatoires. Néanmoins 10% d'absences justifiées sont autorisés.

Validation du stage. En fin de stage, l'étudiant se verra remettre une attestation de stage, qu'il remettra aux directeurs d'enseignement.

Stages

Formation pratique par stages en centre d'écoute associatif, en institution médico-sociale, en soin à domicile ou en Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

Le stage proposé dépendra de la formation initiale de l'étudiant. Le but de cette formation est de découvrir un univers que l'étudiant ne connaîtra pas préalablement. La durée du stage sera déterminée entre l'étudiant, les directeurs d'enseignement et le responsable du stage, avant le début de celui-ci, en fonction des intérêts du candidat. Le stage durera de 3 à 5 jours.

Perspectives professionnelles

La maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés reste un tabou, alors qu'elle touche plus d'une personne de plus de 65 ans sur 10 (chiffres OMS) et que plus de 40% des professionnels disent avoir vu une situation de maltraitance et autant harcelé eux-mêmes psychologiquement des patients. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance font l'objet d'une Commission nationale et sont désormais des objectifs majeurs des certifications HAS exigées des hôpitaux.

Aucune formation universitaire de cette envergure n'existe actuellement alors qu'il existe une forte demande. Plusieurs associations à but lucratif proposent des formations à la promotion de la bientraitance sans avoir le niveau envisagé dans ce diplôme. Il y a une vraie demande et une vraie attente des professionnels pour avoir une formation universitaire. La première qui verra le jour sera probablement validée au niveau national (forte demande du ministère d'une formation universitaire). Il y a une concurrence inter-université à ce sujet.

Cependant aucune autre faculté n'aura le même panel d'enseignants bénévoles, ni le soutien de la Fédération 3977 et d'ALMA-France, seule association nationale de lutte contre la maltraitance. C'est ALMA-France qui pour l'instant assure des formations ponctuelles, mais de grande qualité en France. ALMA-France participe activement à ce diplôme, et la plupart des intervenants de ce diplôme, universitaires ou non universitaires, sont membres de cette association.

Adresses et coordonnées

Professeur Laurent Teillet
Unité de Court Séjour Gériatrique
Hôpital Ambroise Paré
HU PIFO
Tél : 01 49 09 45 71
Fax : 01 49 09 54 93
laurent.teillet@aphp.fr

Docteur Sophie Moulias
Praticien hospitalier en gériatrie au sein de l'unité de court séjour gériatrique du CHU Ambroise Paré
sophie.moulias@aphp.fr

Contact formation continue :

Pour toute question concernant votre inscription administrative à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, contactez :
agnes.lavigne@uvsq.fr ou fc-medecine@uvsq.fr

Pour un traitement plus rapide de votre demande, merci de préciser votre **Nom et Prénom**, la **formation concernée** et éventuellement **votre numéro étudiant**.